

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERNETIX

(Eurolist)

Par courrier du 29 juin 2007, la société par actions simplifiée Invest In Europe (54/56, avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juin 2007, par suite de la cession hors marché au profit de la société Sojitz Corporation de 78 100 actions CYBERNETIX, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de cette société et ne plus détenir aucun titre CYBERNETIX.

(1) FCPI Europe Innovation 2003, Europe Innovation 2004 et UFF Innovation 5.